

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 22 Novembre 2021











EN HAUTE-VIENNE : + 30 000 FOYERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE PUBLIQUE !

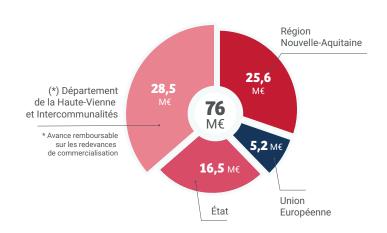
Le déploiement de la fibre optique en Haute-Vienne avance à grand pas. Chaque semaine ou presque, de nouvelles lignes ouvrent à la commercialisation, permettant à de nouveaux foyers ou entreprises de se raccorder au très haut débit. 30 710 foyers ou locaux d'activités sont ainsi déjà éligibles à la fibre à ce jour. Ce réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne.

UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE 76 MILLIONS D'EUROS

En Haute-Vienne, les chantiers s'échelonneront jusqu'à fin 2022 pour construire **50 000 lignes** sur le réseau public DORSAL.

Cet investissement public de 76 millions d'euros HT est cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne. Un volontarisme nécessaire pour lutter contre la fracture numérique et renforcer le dynamisme et l'attractivité des territoires.

Sur le reste du territoire (Zones AMII et AMEL*), l'opérateur privé Orange s'est engagé à déployer 173 000 lignes de fibre optique d'ici 2024.



^{*} Appels lancés dans le cadre du programme national très haut débit.

AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (lancé par l'Etat).

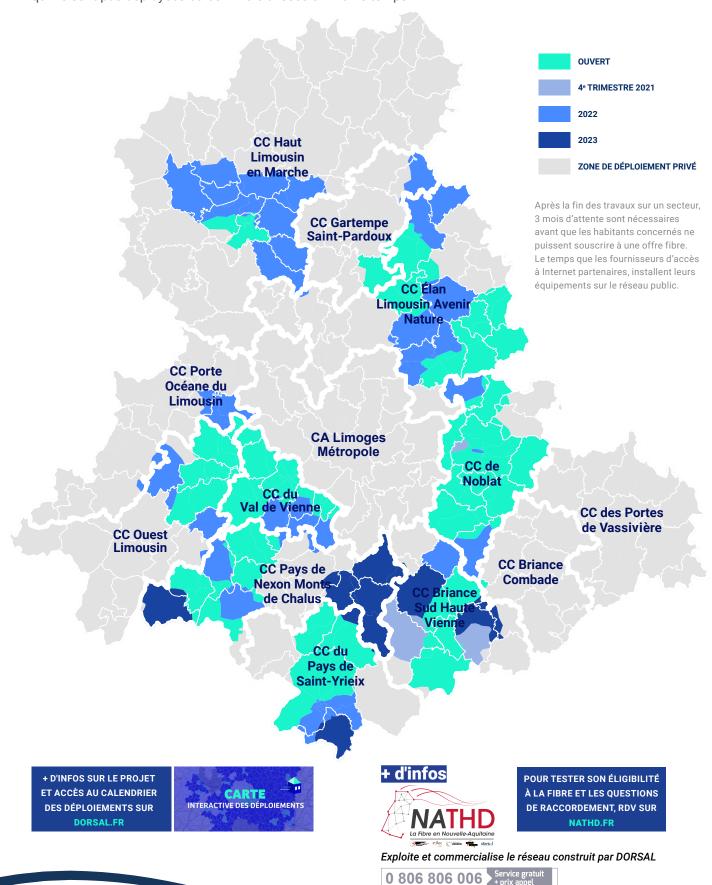
AMEL : Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (lancé par DORSAL à la demande du Département de la Haute Vienne)

CONTACTS PRESSE

Céline Cherpin, DORSAL 06 67 30 51 92 - com@dorsal.fr
Florence Santucci-Crossard, NATHD 06 29 75 20 10 - crossard@nathd.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'OUVERTURE DES OFFRES

Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne sont pas déployées ou commercialisées en même temps.



QUI FAIT QUOI ?



LE MAÎTRE D'OUVRAGE, PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU

- Assure le montage financier du projet en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, et détermine les calendriers de déploiement, avec ses collectivités membres
- . Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.



L'EXPLOITANT DU RÉSEAU (DÉLÉGATAIRE DE DORSAL)

- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet
- . Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

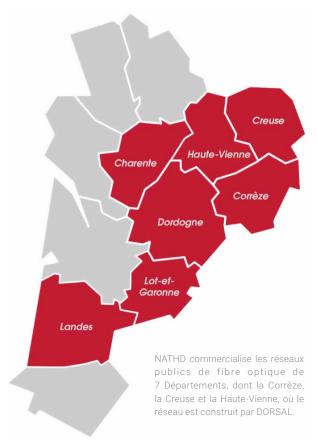
- . Proposent aux habitants des abonnements «fibre» d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers)
- Louent les infrastructures du réseau public pour fournir leurs offres

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST.

Cette société publique locale a été créée en 2015, à l'initiative du Conseil Régional. Alors que les syndicats mixtes adhérents, dont DORSAL, construisent l'infrastructure, NATHD en assure la commercialisation et l'exploitation.

La mutualisation à l'échelle régionale permet de baisser les coûts d'exploitation du réseau, mais aussi d'apparaître plus fort vis à vis des opérateurs, grâce à un volume de prises à commercialiser important : + de 700 000 prises sur 7 départements !

Autre intérêt : le modèle économique, qui permet des retours sur investissements rapides pour les territoires adhérents. Grâce aux loyers payés par les fournisseurs d'accès pour utiliser le réseau, NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse à ses actionnaires, dont DORSAL. Ces revenus permettent de financer la suite des déploiements, de rembourser les emprunts et d'imaginer progressivement de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).



LE RACCORDEMENT FINAL

Dès lors qu'un nouveau secteur est éligible, une communication informe les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre pour un raccordement réussi! Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité sur nathd.fr

COMMENT ÇA MARCHE?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité (liste des opérateurs partenaires sur nathd.fr). Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.



La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, **l'installation de la fibre chez le particulier n'est** pas facturée. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.



